



Luxembourg, le 23 NOV. 2016

A l'attention de
**Monsieur le Président de la
Chambre des Députés**
23, rue du Marché aux Herbes
L-1728 Luxembourg

Objet : Pétition n°333 – Géint den Tram a fir d'Ofhale vun engem Referendum

Monsieur le Président,

En réponse à votre courrier du 3 octobre 2016 concernant les suites réservées aux pétitions ayant fait l'objet d'un débat public, je puis vous informer de ce qui suit.

La pétition n°333 sous rubrique a fait l'objet d'un débat public à la Chambre des Députés en date du 27 mai 2014. Les Commission des Institutions et de la Révision constitutionnelle, Commission des Pétitions et Commission du Développement durable réunies se sont majoritairement mises d'accord sur l'idée que le référendum n'est pas un outil approprié pour la prise de décision concernant des grands projets d'infrastructure.

La Chambre des Députés a attendu le déroulement du débat public avant de procéder, en date du 4 juin 2014 au premier vote constitutionnel de l'actuelle loi du 6 août 2014 portant sur la construction d'une ligne de tramway à Luxembourg entre la Gare Centrale et LuxExpo Kirchberg.

Au vu de l'adoption de la loi autorisant la construction d'une ligne de tramway, ladite pétition, qui s'est prononcée en défaveur de ce projet, n'a de ce fait pas connu de suites.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

Le Premier ministre

Ministre d'État

- Transmis en copie à Monsieur le Ministre aux Relations avec le Parlement (réf. SCL : PET 333 – 1381 /sp)